

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 2 septembre 2014

Résolution: CA14 22 0353

---

**Revendications de l'arrondissement du Sud-Ouest quant à la décision de Postes Canada d'abandonner la livraison du courrier à domicile**

ATTENDU que Postes Canada a décidé d'abandonner la livraison du courrier à domicile dans les villes canadiennes;

ATTENDU que l'implantation des boîtes postales communautaires est problématique dans plusieurs secteurs fortement urbanisés;

ATTENDU que cette décision a été prise de façon unilatérale par Postes Canada;

ATTENDU que Postes Canada est une société publique dont la mission est d'offrir et de maintenir un service de qualité en matière de distribution postale;

ATTENDU que la décision de Postes Canada constitue une diminution importante de la qualité dudit service;

ATTENDU que des effets négatifs sont appréhendés pour la population des villes concernées, notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauv , Anne-Marie Sigouin

**ET R SOLU :**

De d noncer la d cision de Postes Canada   l'effet d'abandonner le service de livraison du courrier   domicile;

De demander   Postes Canada de surseoir   sa d cision;

D'inviter Postes Canada et le gouvernement canadien   revoir leur politique en mati re de service postal de fa on   garantir le maintien d'un service de qualit  bas  sur une tradition historique de livraison du courrier   domicile en milieu urbain;

Et que copie de la pr sente r solution soit transmise aux  lus des villes de la Communaut  m tropolitaine de Montr al, aux d put s f d raux repr sentant l'arrondissement du Sud-Ouest   la Chambre des communes, au pr sident-directeur g n ral de Postes Canada et   la ministre responsable de la Soci t  canadienne des postes.

**ADOPT E   L'UNANIMIT **